

## RÉINSCRIPTION WEB 2024-2025

**Vous étiez étudiant(e) à l'UM (IUT de Nîmes ou autre) en 2023-2024 et vous vous inscrivez pour 2024-2025 en :**

- 1<sup>re</sup> année de BUT       2<sup>e</sup> année de BUT       3<sup>e</sup> année de BUT       LICENCE PROFESSIONNELLE
- en formation initiale classique       par apprentissage       vous êtes redoublant(e)

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**Intitulé formation :** .....

**PARCOURS (si vous vous inscrivez en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année de BUT) :** .....

### Pièces à déposer numériquement pour une réinscription

- Carte Nationale d'Identité recto/verso / Passeport
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative CVEC 2024-2025
- Attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire ou attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Attestation ou diplôme bac + 2 si vous vous inscrivez en licence professionnelle
- Document « Informatique et Libertés » ([formulaire à télécharger sur le site](#))
- Déclaration sur l'honneur ([formulaire à télécharger sur le site](#))
- Récapitulatif d'inscription IA WEB

### SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le [formulaire à télécharger sur le site](#)
- Si vous êtes étranger(e) le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français) + attestation ou diplôme bac + 2 si vous vous inscrivez en licence professionnelle
- Si vous êtes boursier(e), la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2024-2025
- Si vous êtes pupille (Nation/République) le justificatif
- Si vous vous inscrivez par apprentissage le contrat d'apprentissage visé du CFA ou le certificat d'engagement du CFA.

**Attention :** le pôle scolarité procèdera à la vérification des pièces déposées. Vous serez alerté si votre dossier est incomplet. Vous pourrez éditer vos certificats de scolarité à partir de votre ENT, **si votre dossier est complet.**

**À la rentrée,** vous devrez vous rendre au pôle scolarité avec votre carte d'étudiant 2023-24 **pour actualisation.**

**Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la page**

<https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

**Pour tout problème contactez :** [iutn-inscription@umontpellier.fr](mailto:iutn-inscription@umontpellier.fr)

À tout moment les originaux des pièces demandées peuvent vous être demandés

**En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.**

**Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019** relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur